

Orange attaque la commune

L'opérateur conteste l'arrêté du maire stoppant l'implantation d'une antenne relais rue de la Gare.

Bernard Aunette n'est pas vraiment surpris. « *Je m'attendais à être convoqué devant le tribunal administratif* », souligne-t-il. Non, en fait, le maire de Sainte-Luce serait plutôt très en colère.

Son arrêté interdisant l'implantation d'une antenne relais au nom du principe de précaution et du maintien de l'ordre public fait l'objet d'une requête en annulation déposée par l'opérateur Orange.

« En tant que maire, je soutiens la population et je comprends l'inquiétude des riverains des Charmilles. Maintenant, Orange a un cabinet d'avocat qui ne fait que ça. Sur 100 dossiers plaidés, ils gagnent 90 affaires.

Et là, je me pose une question : le gouvernement va-t-il laisser longtemps les maires aller au casse-pipe comme ça ? Où va-t-on avec France Télécom et Orange ? »

Et de regretter aussi que l'opérateur aie refusé toute négociation pour en arriver ainsi au bras de fer. « *Les riverains demandaient juste à ce qu'on déplace cette antenne, placée à 30 mètres des premières habitations... Maintenant, je leur souhaite bien du courage pour implanter leur antenne là où ils le souhaitent !* ».

En attendant, le maire a confié le dossier au service juridique de la commune et n'exclut pas, en cas de défaite, de faire appel...

Sophie Trébern



L'antenne relais doit être implantée sur le terrain de Réseau ferré de France, à 30 m des premières habitations des Charmilles.

ENQUÊTE EUROPÉENNE
sur les symptômes
biologiques
et sanitaires
ressentis par
les riverains des
antennes relais

[- click -](#)